

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 3- domaine et  
patrimoine

Sous-domaine :  
3-2 Aliénations

Objet : Vente des parcelles E  
103 et E 104 à la SCI  
d'Aquitaine, représenté par M.  
ALBOUY Julien

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :  
13.03.2025

Date de publication de la  
présente délibération :

**21 MARS 2025**

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 011-211102439-20250317-D202513-DE

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix-sept du mois de mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, ROGER Robert.

Excusés : BILLIATO Lucie, PUGINIER Régis, RIVIERE Philippe

Secrétaire de séance : Mr Robert ROGER

Monsieur ALBOUY Julien quitte la séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SCI d'Aquitaine représentée par M. Julien Albouy, est acquéreur des parcelles E103 et E 104, situées Rivière des Joncs, d'une surface respective de 1435 m2 et 5 m2 pour le prix de 50.000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande d'acquisition de M. Julien ALBOUY. Vu la délibération 2016-46 en date du 21 novembre 2016 portant sur vente des parcelles E 103 et E 104 à la SCI d'Aquitaine, représenté par M. ALBOUY Julien.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente des parcelles E 103 et E 104, d'une surface respective de 1435 m2 et 5 m2 pour le prix de 50.000 € à SCI Aquitaine, représenté par M. Julien ALBOUY, domicilié 405, voie d'Aquitaine à Montferrand.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide :

. la vente des parcelles E 103 et E 104, situées Rivière des Joncs, d'une surface respective de 1435 m2 et 5 m2 pour le prix de 50.000 € à SCI d'Aquitaine, M. Julien ALBOUY, domicilié 405, voie d'Aquitaine à Montferrand.

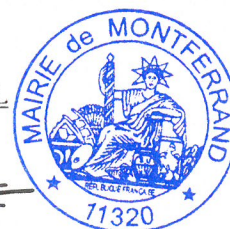
. de solliciter un géomètre pour bien s'assurer des limites naturelles et de prendre en charge ces frais ;

. de laisser à charge du demandeur les honoraires de notaire ;

. d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,  
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire. le 20 mars 2025